



## Retraite Ircantec d'un agent du régime général

Votre agent ou élu relevant du Régime Général de sécurité sociale part à la retraite. Vous devez notamment l'inviter à faire sa demande de retraite **Ircantec** :

- Soit sur son espace personnel, en se connectant via France Connect,
- Soit en contactant un conseiller CICAS au 0820 200 189, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h. Celui-ci lui proposera un rendez-vous proche de son domicile,
- Soit en complétant le formulaire de contact depuis son espace personnel.

Parallèlement, vous devez vérifier sa carrière et effectuer les mises à jour éventuelles (correction des anomalies).

Vous devez également compléter une **Attestation de Cessation de Cotisation (ACC)** et la transmettre à l'Ircantec.

### **Pourquoi remplir l'Attestation de Cessation de Cotisations ?**

**Cette attestation vous permet de déclarer la date de fin d'activité de l'agent ou de l'élu, ainsi que les rémunérations perçues l'année de sa cessation d'activité.**

Elle ne se substitue pas à la déclaration annuelle ou mensuelles, et n'est pas facturée.

Ces informations permettront à l'Ircantec de déterminer l'ensemble des droits à retraite de votre agent ou élu jusqu'à sa cessation de fonction au sein de votre établissement.

### **Dans quel cas établir une Attestation de Cessation de Cotisations ?**

Votre agent relève de l'Ircantec l'année de son départ à la retraite et la période précédant la date de fin d'activité est manquante (année en cours, année précédente) ?

Vous devez donc effectuer une **Attestation de Cessation de Cotisations**, et ce même si vous effectuez la DADSU ou la DSN.

### **Quand la remplir ?**

La déclaration des dernières rémunérations ou indemnités doit être effectuée **au plus tôt 1 mois avant la date de cessation d'activité** de l'agent ou de l'élu, **dès que vous avez connaissance des derniers éléments de rémunération.**

### **Comment la remplir depuis la plateforme PEP's ?**

Vous devez effectuer cette démarche depuis votre plateforme PEP's Via l'outil « E-maj Consultation et mise à jour de la carrière Ircantec ».

Vous pouvez y accéder en passant par le site de la CNRACL : [www.cnracl.retraites.fr](http://www.cnracl.retraites.fr) ou par le site de l'Ircantec : [www.Ircantec.retraites.fr](http://www.Ircantec.retraites.fr).

### Pour la CNRACL :

- Accéder sur le site de la CNRACL : [www.cnrACL.retraites.fr](http://www.cnrACL.retraites.fr). Vous arrivez alors dans l'accueil.
- En haut choisir l'onglet « Employeur ».
- Cliquer en haut à droite sur **Ma plateforme PEP's** pour vous connecter et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter.

### Pour l'Ircantec :

- Accéder sur le site de l'Ircantec : [www.Ircantec.fr](http://www.Ircantec.fr). Vous arrivez alors dans l'accueil.
- En haut choisir l'onglet « Espace personnel » et « Employeur » et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter.

Vous arrivez ensuite sur la plateforme commune PEP's à la CNRACL et à l'Ircantec :

- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique Carrière, cliquer sur « Comptes individuels retraite CNRACL », choisir Ircantec, puis sur Accéder.
- Choisir l'onglet recherche affilié, et taper le numéro de sécurité sociale (ou NIR) l'agent concerné, cocher « salarié » ou « élu » et rechercher.
- Une ligne apparaît. Double cliquer dessus. La carrière Ircantec de l'agent apparaît.
- Cliquer sur créer une ligne, puis sur activité et enfin choisir attestation cessation cotisation.

Nous tenons à vous indiquer que certaines situations ne vous permettent pas d'utiliser l'outil « E-Maj » pour remplir l'Attestation de Cessation de Cotisations :

- Une retraite est déjà calculée à l'Ircantec
- Un agent est enregistré sous un numéro de sécurité sociale incorrect
- Vous êtes un nouvel employeur pour cet agent



Dans ces trois cas, vous devez utiliser l'imprimé **Attestation de Cessation de Cotisations (ACC)** qui est en ligne sur le site de l'Ircantec. Cet imprimé est téléchargeable sur le site de l'Ircantec : [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr) : Espace employeur, imprimés à télécharger. Vous devez choisir l'imprimé I 1007 pour l'attestation de cessation de cotisations des salariés pour vos agents, et l'imprimé I 1214 pour l'attestation de cessation de cotisations Elu pour vos élus.

\* \* \*

Découvrez enfin l'**Attestation de Cessation de Cotisations (ACC)** grâce à des tutoriels vidéos en ligne sur le site de l'Ircantec.



Si vous rencontrez des problèmes techniques de connexion à votre espace personnalisé, vous pouvez contacter le 02-41-05-25-70 du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter cette Attestation de Cessation de Cotisations, vous pouvez contacter les services de l'Ircantec au 02-41-05-25-33.